

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

À compléter par tous les demandeurs (sans tenir compte des dépenses d'investissement)

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates du début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2024

ou date de début :

date de fin :

DEPENSES (1)	Montant	RECETTES(1)	Montant
	en XFP		en XFP
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
Achats	0	Contributeurs	0
		Province Sud	
Services	0	Nouvelle-Calédonie	
		Province des Iles	
		Province Nord	
		Commune (s) (à détailler)	
	0	-	
		-	
		-	
		-	
		Recettes propres	0
	0		
Autres charges	0		
	0	Contributions volontaires en nature	0
		Bénévolat	
		Prestations en nature	
		Dons en nature	
TOTAL DES DÉPENSES	0	TOTAL DES RECETTES	0

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatif.